



Syndicat de l'enseignement des Bois-Francs

3, rue Bécotte, Victoriaville, Qc G6P 8K6

Tél. : 819 809-2206 Téléc. : 819 809-2230

Courriel : secretariat@sebf-csq.ca site Web : sebf.ca

LE LIEN

28 janvier 2021
Volume 43, numéro 4

Mot de la présidente

Nancie Lafond



Négociation nationale

Un règlement satisfaisant ... pour nous et pour les élèves!

« Je mandate le Syndicat de l'enseignement des Bois-Francs à déclencher une grève légale jusqu'à l'équivalent de cinq jours, à exercer en coordination avec la Centrale, au moment jugé opportun, de façon progressive, sur une base rotative et régionale ou sur une base nationale, et ce, en tenant compte de la conjoncture de la négociation ».

Voilà la proposition qui a été débattue par les 637 membres du SEBF à l'assemblée générale virtuelle qui s'est tenue le 20 janvier dernier. Dans une proportion historique de 86 %, les membres présents ont transmis un mandat très clair aux deux équipes syndicales qui les représentent aux tables de négociation.

Ce n'est jamais de gaieté de cœur que les enseignantes et enseignants acceptent d'amputer une partie de leur salaire pour faire avancer les pourparlers aux tables de négociation. Dans le monde du travail, ce moyen ultime est utilisé en dernier recours afin d'obtenir un règlement satisfaisant qui permettra d'améliorer de façon concrète les conditions d'exercice des membres.

Mais avant d'en arriver là, je vous rappelle que nous avons réalisé des actions de visibilité pour mobiliser les membres et faire connaître nos principales revendications. Chandails, banderoles, fanions, graffitis et *post it*; tout a été mis en place pour attirer l'attention des médias sur les enjeux entourant cette négociation. Nous avons aussi mis en œuvre des moyens plus intenses qui ont le mérite de ne pas pénaliser les élèves, comme l'opération « *Touche pas à mes pédagogos* ». Malgré cela, des membres du SEBF ont subi une coupure de traitement parce qu'ils avaient fait du travail de nature personnelle pendant les journées pédagogiques.

La grève si nécessaire

Avant la pandémie, la tâche des enseignantes et des enseignants était lourde, surchargée et de plus en plus complexe. Or, rien n'a été fait pour la rendre humainement réalisable. Le contexte particulier dans lequel nous sommes actuellement a exacerbé les nombreux problèmes rencontrés

au quotidien et il a mis en lumière le manque de reconnaissance pour celles et ceux qui font l'école à tous les jours.

Au printemps dernier, vous avez multiplié vos efforts pour poursuivre le travail amorcé auprès des jeunes. Vous avez gardé le contact avec eux malgré les difficultés créées par la fréquentation non obligatoire. Certains profs du secondaire ont été réaffectés au primaire sans égards ni ménagements. Plusieurs se sont sentis dépassés, isolés, incompris, garrochés... Votre détresse et votre désarroi étaient tangibles.

Depuis le mois d'août, vous passez votre temps à adapter, moduler et revoir l'ensemble de votre planification habituelle. Vous êtes bousculés par les nombreuses annonces ministérielles de dernière minute : seuils minimaux, plans de confinement, enseignement à distance, bulletins, pondération des étapes, journées pédagogiques additionnelles, épreuves ministérielles, etc. Vous apprivoisez les moyens technologiques qui permettent aux élèves de rester à l'école.

On vous reproche encore d'avoir perçu votre salaire? Mais à quel prix! Certains y ont laissé leur santé et d'autres ont pris leur retraite hâtivement. Vous vous présentez au travail à tous les jours, la peur au ventre, en vous questionnant sur la conformité des masques, la désinfection des lieux, la distanciation de 2 mètres et la qualité de l'air. Vous portez des équipements de protection inconfortables en pestant contre l'incohérence de ne pas pouvoir cajoler vos petits-enfants ou vos neveux. Vous êtes épuisés et anxieux. Le lâcher prise est difficile et vous demeurez concentrés sur la réussite de vos élèves.

(suite en page 2)

(suite de la page 1)

Le Québec vous doit beaucoup car vous donnez un semblant de normalité à des milliers d'élèves et vous permettez aux parents de continuer à travailler. Il n'y a pas de gêne à exiger de meilleures conditions de travail, car vous savez que celles-ci auront un impact pour les élèves. Vous êtes fiers, debout et déterminés parce que l'éducation est une priorité et que la crise actuelle a fait ressortir l'aspect essentiel de votre travail.

Vous portez l'avenir du Québec sur vos épaules et vous méritez mieux. Faut que ça change maintenant!

Solidarité!

Nancie Lafond, présidente



Offensive professionnelle

Par Nancie Lafond, présidente

Les modifications de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* qui ont été adoptées par le projet de loi n° 40 sont importantes, et leurs conséquences sont nombreuses. En effet, de nouvelles dispositions touchent directement l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants et certaines portent sur la formation continue obligatoire qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

La FSE et le SEBF veulent prendre l'offensive dans ce dossier et

revendiquer l'élargissement des droits des enseignantes et enseignants obtenus à travers le projet de loi au regard de l'autonomie professionnelle, du choix de la formation continue et l'expertise exclusive dans l'attribution des résultats suivant une évaluation.

Un plan d'action a été élaboré et des documents vous seront acheminés dès ce printemps pour vous informer sur vos droits et, surtout, vous outiller afin de les faire respecter.

CAMPAGNE ÉLECTORALE

**QUELLE IMPLICATION POLITIQUE
POUR LA CSQ ?**



Le rapport au politique et à la politique est une question complexe pour le mouvement syndical, et le degré d'implication politique de la CSQ est un questionnement qui revient de façon cyclique depuis sa fondation.

Lors de nos débats aux congrès de 2015 et de 2018, nos échanges ont fait ressortir le fait que nos conditions de travail sont le produit de décisions et de politiques gouvernementales. Seule, la négociation de conventions collectives ne peut tout faire, et ce, tant sur le plan des conditions de travail que des conditions de vie. Ainsi, l'action politique, qui prend différentes formes, devient alors un complément important pour influencer les décisions gouvernementales dans le sens du projet de société et des valeurs que l'on porte.

C'est dans ce contexte que la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a élaboré une démarche de consultation en 2 phases pour connaître le point de vue des membres sur son implication dans les différents processus électoraux.

La première phase de cette consultation s'est déroulée en 2018-2019 et visait essentiellement à répondre à une seule question portant sur la pertinence pour la CSQ d'explorer d'autres options d'implications politiques. Au SEBF, cette première étape a été réalisée de manière restreinte. La deuxième phase qui s'amorce ce printemps se veut cependant plus substantielle, d'où l'importance de nous tourner vers les membres.

Ainsi, au cours des prochaines semaines, vous recevrez un lien qui vous permettra de participer à la consultation. Au total, huit différentes options d'implications politiques, incluant ce que la CSQ fait déjà, seront mises au jeu et chaque personne pourra choisir une ou des options correspondant à son point de vue.

Vous avez jusqu'au 2 avril 2021 pour répondre à ce court sondage d'une durée d'environ 10 minutes.

Par Nancie Lafond, présidente

RAPPEL: Couverture du planificateur 2021-2022

Comme nous l'avons fait ces dernières années, nous souhaitons mettre en lumière le talent artistique d'une ou d'un membre du personnel enseignant pour illustrer la page couverture du planificateur de tâches 2021-2022 distribué aux 1100 enseignantes et enseignants de notre territoire. L'illustration peut se présenter sous la forme d'un dessin, d'une photo ou d'une peinture. Pour être retenue, l'œuvre doit :

- pouvoir être reproduite dans un format d'environ 5,5 X 5,5 pouces (13,5 X 13,5 cm);
- être originale (pas de reproduction);
- présenter un sujet qui convient à l'illustration d'un planificateur de tâches destiné au personnel enseignant;
- être reproduite gratuitement pour l'illustration de la couverture du planificateur de tâches 2021-2022 (autorisation de l'enseignante ou de l'enseignant).

Si plus d'une œuvre est soumise au Syndicat, le Conseil administratif déterminera les modalités qui permettront de choisir une production.

Faites parvenir votre œuvre au secretariat@sebf-csq.ca au plus tard le **jeudi, 18 février 2021, à 17h.**

Pour en savoir davantage sur la présente négociation, pour suivre nos activités ou encore pour vous informer par différents articles intéressants, suivez-nous sur notre page Facebook.



Coupure de traitement chez des membres du personnel enseignant

Certaines enseignantes et enseignants ont constaté une coupure de traitement sur leur dernier relevé de paie. Force est de constater que le Centre de services scolaire des Bois-Francs a pris la décision de procéder à ces coupures pour le personnel enseignant qui a refusé une assignation lors de la journée pédagogique du 4 décembre. Était-il obligé? Bien sûr que non!

Dans un contexte où la tâche est de plus en plus lourde, où les besoins sont criants, où le gouvernement ne fait aucune avancée lors de la négociation, les enseignantes et enseignants ont d'abord opté pour un moyen d'action qui n'amputerait pas le service à l'élève tout en leur permettant de souffler un peu en n'assistant pas à une formation qui venait alourdir la tâche. Lors de cette journée, toutes et tous ont travaillé, planifié, corrigé, préparé du matériel pour pallier aux nouvelles réalités. La réponse du CSSBF: une coupure de traitement.

C'est insultant! Quel moyen leur reste-t-il pour se faire entendre? Voilà pourquoi 86 % des membres présents lors de l'assemblée générale du SEBF ont donné un mandat de grève.

Est-ce que la volonté de l'employeur est de dissuader le personnel enseignant, de le faire rentrer dans les rangs, de le faire reculer face à ses convictions et à sa détermination à obtenir de meilleures conditions de travail et, par conséquent, de meilleures conditions d'apprentissage pour leurs élèves? C'est un énorme risque à prendre et c'est bien mal les connaître. Et si ça avait exactement l'effet inverse?...

Bien évidemment, nous contesterons ces coupures de traitement. Dans les prochains jours, nous vous transmettons, par l'intermédiaire des personnes déléguées, des précisions pour les aspects techniques.

Il faut que ça change maintenant!

Par Sonia Laliberté,
vice-présidente



Taux de cotisation et maximums assurables au RQAP, à l'assurance-emploi, à la RRQ et au RREGOP en 2020 et 2021

Par Me Camille Beauchemin, conseillère syndicale

Taux de cotisation, maximums assurables et taux de prestations maximaux au RQAP en 2020 et 2021

	2020	2021
Taux de cotisation	0,494 %	0,494 %
Maximum annuel assurable	76 500 \$	83 500 \$
Cotisation maximale annuelle	377,91 \$	412,49 \$
Taux de prestations maximaux		
55 %	809 \$	883 \$
70 %	1 030 \$	1 124 \$
75 %	1 103 \$	1 204 \$

Taux de cotisation, maximum assurable et taux de prestations maximal à l'assurance-emploi en 2020 et 2021

	2020	2021
Taux de cotisation	1,20 %	1,18 %
Maximum annuel assurable	54 200 \$	56 300 \$
Cotisation maximale annuelle	650,40 \$	664,34 \$
Taux de prestations maximal	573 \$	596 \$

Taux de cotisation, maximum assurable et exemption générale à la RRQ en 2020 et 2021*

	2020	2021
Taux de cotisation (régime de base et régime supplémentaire)	11,40 %	11,80 %
Maximum annuel assurable	58 700 \$	61 600 \$
Cotisation maximale annuelle (régime de base et régime supplémentaire)	3 146,40 \$	3 427,90 \$
Exemption générale	3 500 \$	3 500 \$

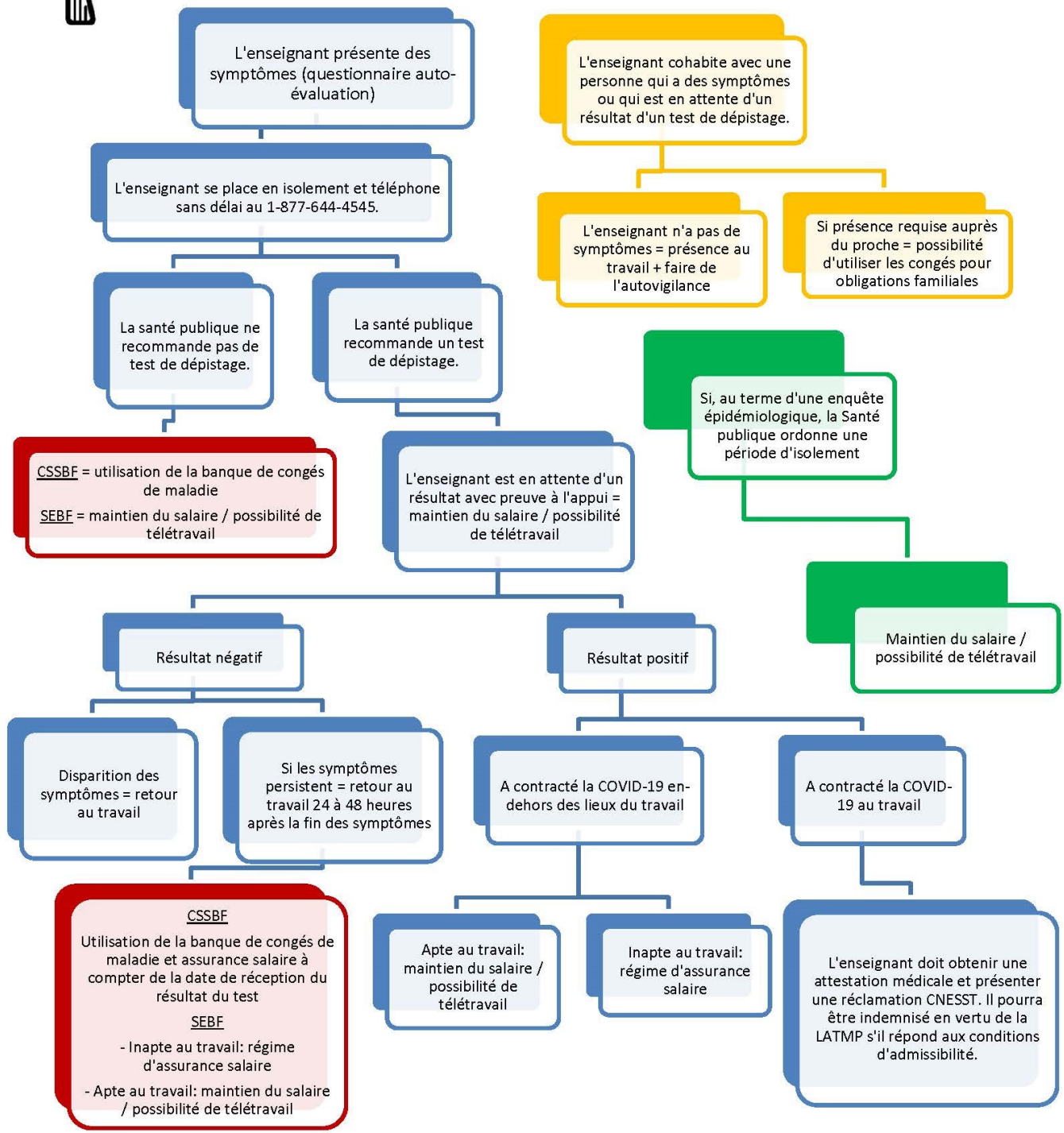
*Le taux de cotisation est appliqué sur la partie de vos revenus de travail comprise entre l'exemption générale (3 500 \$) et le maximum de gains admissibles (61 600 \$). La personne salariée en paie la moitié, soit 5,90 % et l'employeur paie l'autre moitié.

Pour le **Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)**, le taux de cotisation pour l'année 2021 est de 10,33 %, alors qu'il était de 10,63 % en 2020. Rappelons qu'en raison de la coordination avec le Régime de rentes du Québec (RRQ), vous ne cotisez que sur la portion de votre salaire admissible qui excède l'exemption du régime. En 2021, cette exemption est de 15 400 \$. Si vous travaillez à temps plein, vous êtes donc exempté de payer 1590,82 \$ en cotisations (15 400 \$ X 10,33 %).



POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Gestion des absences en lien avec la COVID-19 vs rémunération



Les cases de couleur rouge représentent des divergences d'opinion entre le CSSBF et le SEBF. Dans ces situations, communiquez avec Camille Beauchemin, conseillère syndicale, au 819-809-2206.